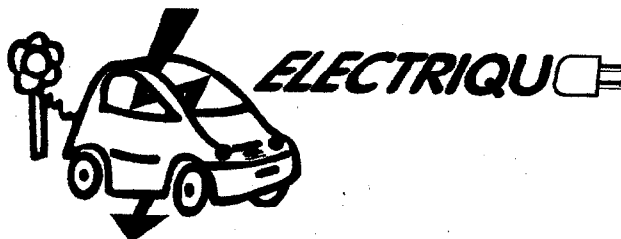


6 heures du  
*Scooter électrique*  
à Sion

Samedi 24 octobre 1998  
12h00 - 18h00



**SION**



Renseignements et inscriptions

Yves Roduit Cotzette 15 CH - 1950 SION  
Tél 027 323 55 45 Fax 027 323 43 35

# **Groupe de travail VEL SION**

Auteurs du Projet	Yves Roduit, Marcel Maurer
L'énergie de Sion Régions	Raphaël Morisod
Secrétariat général	Georges Jenelten
Information	Françoise Luisier
Architecte de la ville	Charles-André Meyer
Ingénieur de la ville	Alphonse Sidler
Commissaire Police municipale	Dominique Bertholet
Circulation Police municipale	Jean-Yves Antonin

## **Organisation 6 heures du scooter électrique**

<b>Directeur d'épreuve</b>	<b>:</b>	<b>Yves Roduit</b>
<b>Assistance technique</b>	<b>:</b>	<b>Germain Kuonen</b>
<b>Contrôle technique</b>	<b>:</b>	<b>Denis Perret</b>
<b>Bureau de cours</b>	<b>:</b>	<b>Véronique Roduit</b> <b>Elisabeth Kuonen</b>
<b>Sponsoring</b>	<b>:</b>	<b>André Philippe Titzé</b>
<b>Ravitaillement</b>	<b>:</b>	<b>Daniel Lutringer Brasserie du Grand-Pont Sion</b>
<b>Speaker</b>	<b>:</b>	<b>Jean-Claude Sarbach</b>
<b>Alimentation électrique</b>	<b>:</b>	<b>L'Energie de Sion Région SA</b>

### **Jury**

<b>Président du Jury</b>	<b>:</b>	<b>Germain Kuonen</b>
<b>Membres</b>		<b>Dominique Bertholet</b> <b>Yves Roduit</b>

## **Contenu**

- 1. Introduction / préambule**
- 2. Objectif / but recherché**
- 3. Principe**
- 4. Données techniques**
- 5. Annexes (Carte de la ville)**



### 3. Principe

- **Parcourir le plus grand nombre de km en 6 heures en gérant au mieux les arrêts pour la charge**
  - 10 à 20 scooters tournent sur un itinéraire défini en ville durant 6 heures (1 pilote = 1 scooter) ou (1 ou plusieurs personnes = 1 scooter)
  - les km seront relevés sur chaque scooter au début et à la fin des 6 heures
  - un classement sera établi aux nombres de km maximum parcourus
  - les Ah déchargés seront relevés sur chaque scooter au début et à la fin de course (après 6 heures) sur l'UCE de chaque scooter à l'aide du TEP
  - un classement sera établi en fonction du meilleur indice Ah/km. Cet indice sera pris en compte pour autant que le pilote a effectué les 85% des kilomètres du vainqueur
  - chaque concurrent dispose d'un scooter électrique
- **Circuit en vieille ville (circulation ouverte)**  
(comme le but est de faire le maximum de kilomètres en 6 heures, inutile de rouler sport car l'autonomie sera fortement réduite )  
but principal recherché = rouler économique !
- **Addition du nombre de km total de tous les scooters (record)**
- **Véhicules à disposition du public pour test sur le même circuit**
- **Stand / ambiance / fête populaire / restauration**

Nombre de scooters participants : entre 10 et 20 scooters

## 4 Données techniques

### 4.1 Parcours

Départ/Arrivée	Angle rue du Grand-Pont / rue de Conthey
Itinéraire	Rue du Grand-Pont - Av Ritz - Av de la Gare - Rue des cèdres - Rue de la Dents blanche - Rue de Lausanne.
Longueur	Environ 1850 m
Estimation	
Nombre de kilomètres en 6 heures :	96 km par scooter
Ce parcours peut encore changer en fonction des discussions avec la Police municipale	

### 4.2 Programme

10h15	Accueil des participants au bureau de course (rue du Grand-pont)
10h15	fin de charge des scooters (les scooters sont sur place chargés)
10h30	contrôle technique - relevé des compteurs
11h30	Breafing des pilotes avec direction de course
11h55	appel des pilotes sur la ligne de départ
12h00	départ des 6 heures du scooter électrique de Sion
18h00	arrivée des 6 heures du scooter électriques de Sion
18h30	proclamation des résultats et distribution des prix Apéritif et soirée.....

**Finance d'inscription Frs 20.--(à verser sur place)**  
**Nombreux prix !!!!**

## **4.3 Règlement**

1. Chaque pilote (ou équipe) doit parcourir le plus grand nombre de kilomètres avec un seul scooter, celui-ci n'est pas transmissible.
2. En cas d'ennuis techniques, le pilote peut changer de scooter pour autant que la direction de la course l'en autorise.
3. Dans ce cas, le scooter de remplacement devra être chargé au même niveau que le scooter défectueux.
4. Les règles de la circulation doivent être impérativement respectées.
5. Le jury peut à tout moment disqualifier un concurrent qui ne respecte pas ce présent règlement ou l'itinéraire donné ou qui se comporte d'une manière téméraire.
6. Les scooters doivent être en fin de charge au plus tard à 10h15 le matin de la course. Ils doivent être conformes à la législation sans aucune modification.
7. L'utilisation des chargeurs rapides n'est pas autorisée.
8. A chaque arrêt de charge, le pilote doit transmettre son kilométrage à la direction de la course (classement intermédiaire).
9. Les scooter ne doivent pas quitter le circuit prévu durant toute la durée de la course sans en aviser au préalable la direction de la course.
10. Le jury est constitué de 3 personnes dont le directeur d'épreuve et les deux responsables du bureau des courses. Il se réunira aussi souvent que l'exigent les événements de la course.
11. Des contrôles de vitesses ainsi que de comportement inadaptés peuvent provoquer l'exclusion de la course
12. La charge du Scooter doit impérativement se faire dans le Paddock aménagé à cet effet.
13. En cas de mauvais temps, le jury peut à tous moments neutraliser la course.

